

La Commission scolaire de langue française



1596, Route 124, Abram-Village
Île-du-Prince-Édouard, C0B 2E0
téléphone : (902) 854-2975
télécopieur : (902) 854-2981
www.edu.pe.ca/cslf

Secteur : GOUVERNE
Politique : GOU-206
Entrée en vigueur : 10 mars 2009
Date de révision : 10 mars 2009

Référence(s) juridique(s) :

Autre(s) référence(s) : - Politique D-3, CSLF : *Devoirs des membres du conseil scolaire (1976)*

Autorité et devoirs des membres de la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard

L'autorité des élus scolaires découle de leur fonctionnement comme groupe constitué en commission scolaire.

En conséquence, le commissaire :

1. Doit éviter de faire toute déclaration qui pourrait donner à tort l'impression d'exprimer l'opinion de la Commission scolaire de langue française.
2. Ne parle au nom du conseil des commissaires de langue française que lorsque celui-ci lui délègue ce pouvoir par le biais d'un vote majoritaire de la Commission scolaire de langue française réunie en assemblée délibérante.
3. Doit éviter de donner des directives au personnel administratif, enseignant ou de soutien.
4. Participe aux discussions du conseil des commissaires, vote sur les propositions une fois que le débat est clos et se rallie à la décision majoritaire.
5. S'efforce de créer au sein de la Commission scolaire de langue française un climat de collaboration propice aux échanges et à la prise de décision.
6. Possède un désir sincère de servir les besoins éducatifs des jeunes acadiens et francophones et sait mettre de côté ses intérêts personnels quand il y a possibilité que ceux-ci entrent en conflit avec les intérêts des élèves.
7. Partage avec ses collègues les idées recueillies lors d'activités de perfectionnement.
8. S'engage à investir le temps et l'énergie nécessaires pour remplir fidèlement ses tâches et obligations.
9. Nourrit des liens étroits avec la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard et représente en tout temps les intérêts de l'ensemble de cette communauté.